

[UTILISATION DES MÉDICAMENTS]

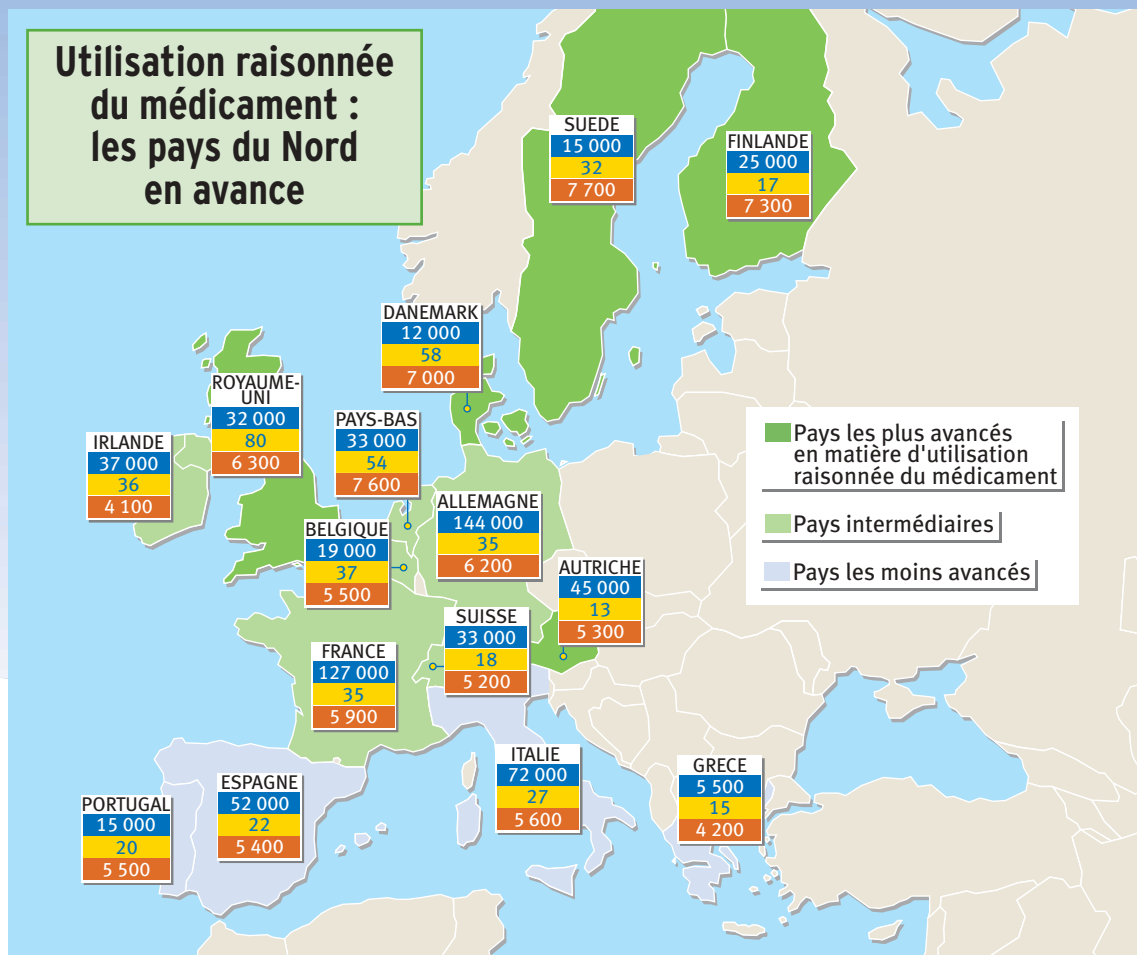
4

Une forte disparité europ

Une enquête dans seize pays européens a été réalisée par l'Institut de l'élevage pour repérer les actions menées en faveur d'une utilisation raisonnée des médicaments en élevages laitiers.

En matière d'utilisation raisonnée des médicaments vétérinaires, la France n'est pas le dernier élève de la classe. Elle n'est pas non plus en tête de classe. Dans ce domaine, le Nord de l'Europe (la Suède, le Royaume-Uni, l'Autriche, et dans une moindre mesure le Danemark et la Finlande) ont une bonne longueur d'avance. À l'inverse, le Sud (Espagne, Portugal, Grèce, Italie) semble peu impliqué dans la promotion de l'utilisation raisonnée des antibiotiques. La France se situe entre les deux, tout comme la Belgique, l'Allemagne et l'Irlande.

Tel est le constat d'une enquête menée par l'Institut de l'élevage en 2004 avec le soutien financier de l'Onilait dans les pays de l'Europe des quinze (et la Suisse). L'objectif était d'inventorier les actions menées en faveur d'une utilisation raisonnée des médicaments vétérinaires en élevages laitiers.



Utilisation raisonnée du médicament : les pays du Nord en avance

■ Pays les plus avancés en matière d'utilisation raisonnée du médicament
 ■ Pays intermédiaires
 ■ Pays les moins avancés

Le dispositif de santé des pays les plus avancés est lié au nombre et au mode de fonctionnement des élevages du pays.

Dans un premier temps, cette étude a été réalisée par le biais d'internet, par envoi de questionnaires d'enquête et par contacts téléphoniques. Dans une deuxième phase, l'Institut de l'élevage s'est rendu en Suède, en Autriche et au Royaume-Uni. Trois pays où, d'après Philippe Roussel de l'Institut de l'élevage, « on sent une mobilisation de toute la filière pour promouvoir une bonne utilisation des antibiotiques ». Point commun à tous les

pays engagés dans des démarches, les actions concernent surtout les antibiotiques, plus rarement les antiparasitaires, ils ne font l'objet d'aucune action nationale ciblée. Par ailleurs, tous les pays semblent mettre la priorité sur la traçabilité des traitements effectués aux animaux.

► **Quatre éléments clé pour une utilisation raisonnée**

« C'est au Danemark que cette traçabilité semble la plus aboutie, souligne Philippe Roussel. Le Danemark a été pionnier au niveau de la mise

en place de réseaux de surveillance avec la création du Danmap dès 1995. Aujourd'hui, il dispose d'un suivi de la consommation de médicaments très performant reposant sur le suivi de leur utilisation par les vétérinaires (depuis 2000), l'enregistrement des ventes par les pharmacies et la tenue des registres par les éleveurs. » Si l'on se penche sur les actions développées par les pays les plus en avance, « on s'aperçoit que l'utilisation raisonnée des médicaments tourne autour de trois-quatre éléments clé, chaque pays se concentrant davantage sur l'un ou l'autre de ses points ». Premier élément : la forma-

éenne



S. RANDÉ - ARCHIVES

PHILIPPE ROUSSEL, Institut de l'élevage : « En Suède, en Autriche et au Royaume-Uni, toute la filière se mobilise pour une utilisation raisonnée des antibiotiques. »

ils peuvent être orientés en curatif ou en préventif. En France, seules les mammites font l'objet d'un plan national de type curatif (GTV Partenaires), alors qu'en Suède et au Danemark, l'ensemble des pathologies sont observées préventivement. »

Troisième point clé : la participation financière de l'État. « En Suède et en Autriche par exemple, les aides sont très importantes. »

Enfin, l'utilisation raisonnée des antibiotiques passe aussi par des plans de prophylaxie. « La Suède ou le Danemark n'hésitent pas à éradiquer une maladie pour résoudre un problème. »

► Des plans de santé préventifs sur toutes les pathologies

Parallèlement, un certain nombre de pays utilisent des guides de bonnes pratiques. En Belgique comme au Royaume-Uni, les vétérinaires et les éleveurs ont chacun leur guide. Alors qu'en France, en Finlande et au Danemark, aujourd'hui seuls les vétérinaires disposent d'un tel document.

Au niveau du contenu, il existe aussi des différences importantes. Ainsi aux Pays-Bas et en Finlande, les guides sont très directs dans le choix de la matière active : pour les principales affections, ils indiquent l'antibiotique à utiliser en première intention, puis en seconde intention. Ils ne se contentent pas de rappeler les grands principes de choix d'un antibiotique. « Il est difficile de comparer les outils des différents pays, ou de les transposer d'un pays à l'autre,



M. Louarn

► La France peut mieux faire !

Des plans de santé, de la guidance, des guides de bonnes pratiques, des formations... Si, dans les pays qui les ont déjà mis en pratique, tout cela favorise l'amélioration des conditions d'élevage, diminue les troubles de santé et aboutit à une utilisation raisonnée et économe des médicaments, on devrait bien vite en parler à la Sécu !

JMN

conclut Philippe Roussel. Car chaque pays a bâti un schéma d'organisation qui lui est propre, lié au nombre et au fonctionnement des élevages et de la filière. Les problèmes sanitaires ne sont pas les mêmes entre élevages inten-

sifs ou extensifs, ou entre petites et grandes exploitations. » La France pourrait sans doute emprunter quelques idées à ses voisins, et les adapter. ANNICK CONTÉ

Nombre d'exploitations
Nombre de vaches laitières
Rendement laitier en kilos/VL

D'après GEB - Dossier Economie de l'élevage - octobre 2003

tion et l'éducation des vétérinaires et des éleveurs, qui sont « particulièrement développées en Suède et en Autriche ».

Le deuxième point est la maîtrise des pathologies, grâce la mise en place de plans de santé dans les élevages. « De tels plans sanitaires sont présents en Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Royaume-Uni, Suède et France, mais avec des taux de pénétration très différents selon les pays : de 50 % des troupeaux au Danemark à quelques centaines en France. Leurs champs d'action sont également très différents : ils peuvent être globaux ou ciblés sur une pathologie ; de même

► DISTRIBUTION DU MÉDICAMENT

De fortes différences entre pays

- **En matière de vente de médicaments vétérinaires,** on trouve de tout dans l'Europe des quinze. Dans certains pays comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, elle relève pratiquement des seuls vétérinaires. D'autres pays laissent aux vétérinaires une part importante de la vente tout en autorisant les pharmaciens, voire d'autres ayants droit comme les coopératives agricoles, d'en vendre. C'est le cas en France, en Italie, en Irlande, au Portugal, en Grèce, au Royaume-Uni... Enfin dans certains pays comme la Suède, la Finlande ou le Danemark, les médicaments sous prescription ne peuvent être délivrés que par les pharmaciens (ou par les vétérinaires mais sans bénéfices).
- **En ce qui concerne l'administration des traite-**

ments sous prescription, l'éleveur n'a pas les mêmes droits partout. Elle est dans certains pays du Nord de l'Europe exclusivement du ressort des vétérinaires (ce qui revient à interdire l'automédication). D'autres pays autorisent les éleveurs à pratiquer eux-mêmes les traitements à certaines conditions (par exemple s'il existe un plan de santé) ou pour certains médicaments. Enfin des pays autorisent les éleveurs à pratiquer les traitements à partir du moment où il y a une ordonnance. C'est le cas de la France.

- **A noter qu'en Allemagne, Belgique et Suisse,** la loi oblige l'éleveur à avoir un vétérinaire attitré (par contrat ou simplement par un suivi régulier et documenté) pour avoir un accès facilité au médicament.

••• L'Autriche mise sur la formation

Pour pouvoir faire partie d'un plan de santé, l'éleveur doit suivre une formation d'une journée, avec un recyclage annuel ; cette formation complémentaire lui permet de devenir plus autonome en matière de traitement.

La santé, au même titre que l'environnement ou le bien-être, bénéficie d'une place de choix en Autriche, comme en Suède. Ce pays ne lésine pas sur les moyens pour améliorer la santé globale des troupeaux et rationaliser l'utilisation des médicaments. L'État et les *Länder* mettent la main à la poche pour financer formations, plans de santé ou anti-biogrammes. En Autriche, le choix a été fait de proposer aux éleveurs et aux vétérinaires des plans de santé dans un cadre législatif. Ce type de plans existait dans certains *Länder*, et ont été harmonisés au niveau fédéral, d'abord en filière porcine puis en filière bovine. Ils remplacent les plans régionaux



C. REIBEL

L'Autriche a voté en 2002 une nouvelle loi qui renforce les liens éleveurs-vétérinaires.

depuis octobre 2003. Ces plans ont pour objectif d'améliorer la productivité, la santé animale (tout en réduisant l'utilisation du médicament), la communication sur les questions sanitaires des consommateurs, la prophylaxie, la sécurité alimentaire et les compétences des éleveurs par la formation

continue et le conseil. La création de ces plans de santé a aussi été l'occasion d'une négociation entre vétérinaires et éleveurs pour que les éleveurs acquièrent le droit d'exécuter eux-mêmes certains traitements sur les animaux. Et pour que les vétérinaires soient plus impliqués dans la gestion de l'élevage

afin de favoriser la mise en place de mesures de prévention spécifiques.

► Des plans dans un cadre législatif

Concrètement, le nombre de visites effectuées chaque année est fixé en fonction du nombre d'animaux. Le plan prévoit deux types de visites. D'une part, une visite « globale » financée par les pouvoirs publics qui est une sorte d'audit d'élevage. D'autre part, une visite plus lourde, imposée à partir de treize vaches laitières, qui reprend en détail les points à améliorer secteur par secteur. Le nombre de plans suivis par un vétérinaire est très variable, mais peut représenter jusqu'à 60 % de la clientèle. En Autriche, les éleveurs peuvent se procurer les médicaments auprès des vétérinaires ou des pharmaciens ; mais leur prix est élevé.

Source : Institut de l'élevage.

••• Le Royaume-Uni cherche à mieux utiliser les an

Sans intervention financière de l'État, le Royaume-Uni a mis en place de nombreuses actions avec la participation de tous, y compris les laiteries et l'industrie du médicament.

Contrairement à la Suède et à l'Autriche, l'objectif du Royaume-Uni n'est pas d'utiliser moins d'antibiotiques mais plutôt de mieux les utiliser. Dans cet objectif, beaucoup d'actions ont été mises en place, avec une forte responsabilisation des éleveurs. Mais le Royaume-Uni se distingue par le peu d'intervention de l'État.

Depuis 2000, trois guides de bonnes pratiques sont parus. Deux d'entre eux ont été édités par l'association des vétérinaires de Grande-Bretagne, et sont destinés aux vétérinaires. L'un concerne les médicaments en général,



S. GRENIÉ

Un guide sur l'utilisation raisonnée des antibiotiques a été édité pour les éleveurs.

l'autre les antibiotiques. Le troisième guide, sur l'utilisation raisonnée des antibiotiques chez les bovins, s'adresse aux éleveurs. Il a été édité par la plate-forme Ruma (Alliance pour l'utilisation responsable des médicaments dans l'agriculture),

qui regroupe des organisations d'agriculteurs, de vétérinaires, de pharmaciens, de distributeurs, de consommateurs, de l'industrie du médicament et de l'État. Ce guide, réactualisé en 2004, propose une liste de mesures à prendre sur l'élevage pour

diminuer les quantités d'antibiotiques utilisées (prévenir l'entrée d'agents pathogènes, programmes de vaccination, prévention des mammites, boiteries, surveillance du troupeau...).

► Les laiteries s'impliquent dans les plans

Tous ces guides insistent sur le fait que l'utilisation des antibiotiques ne doit remplacer en aucun cas une bonne conduite du troupeau. La majorité des élevages bovins laitiers adhèrent au NDFAS (*National Dairy Farm Assured Scheme*), démarche qualité développée par les laiteries et les vétérinaires de la *British Cattle Vet Association*, suite aux différentes crises des années quatre-vingt-dix. Ces éleveurs

Belgique : un contrat de « guidance vétérinaire »

Les éleveurs belges peuvent passer avec le vétérinaire de leur choix un contrat de « guidance vétérinaire ». Celui-ci prévoit un minimum de six visites du vétérinaire par an et une évaluation globale du troupeau tous les quatre mois. Le vétérinaire peut alors prescrire et fournir des médicaments à usage préventif ou pour une liste d'actes occasionnels autorisés. Ce système permet d'établir un dialogue sur le médicament et de responsabiliser éleveur et vétérinaire sur son utilisation. Le vétérinaire joue un rôle important de conseil. Mais cette nouvelle guidance est très controversée, notamment parce qu'elle confie au vétérinaire le soin de faire respecter les obligations de tenue de registre d'élevage.

Source : Institut de l'élevage.

La Suède met le paquet pour réduire les antibiotiques

L'utilisation raisonnée des antibiotiques mobilise tous les acteurs de la filière. A l'actif de la Suède : un plan d'action national, des formations, des plans de santé complets et un engagement financier de l'État.



Une enquête complète sur le statut sanitaire du troupeau est réalisée dans le cadre des plans de santé.

La Suède est certainement le pays pionnier en matière d'utilisation raisonnée des antibiotiques. Vingt ans avant l'Union européenne⁽¹⁾, en 1986, elle a interdit l'incorporation d'activateurs de croissance dans l'alimentation animale. C'est aussi depuis 1986 que le ministère de l'Agriculture demande aux éleveurs suédois d'obtenir un certificat de formation sur l'utilisation des médicaments vétérinaires. Plus récemment en 2000, la Suède a lancé un plan d'action national contre la résistance aux antibiotiques. Il concerne la santé humaine et la santé animale. Pour les bovins, l'objectif du plan est de réduire le nombre de mammites cliniques de 20 % en cinq ans (alors que l'incidence des mammites en 2002 était de seulement 16 %, et la moyenne de cellules au niveau des tanks de 170 000). Il est aussi de limiter l'apparition des pathologies respiratoires et digestives récurrentes.

Dans cette optique, des plans

de formation des éleveurs sur les meilleures méthodes de prévention et de traitement sont organisés. Pour les vétérinaires, des guides de diagnostic et de choix thérapeutiques sont proposés ainsi qu'un système d'enregistrement de l'utilisation des antibiotiques.

► Environ 20 % d'élevages en plan de santé

Parallèlement, un programme national de surveillance de la résistance chez les bactéries d'origine animale (le SVARM) a été mis en place. Les résultats sont publiés depuis deux ans ainsi que la consommation d'antibiotiques pour l'ensemble des espèces de rente, espèce par espèce.

De son côté, l'association suédoise des producteurs laitiers (*Svenskmjöljk*) a lancé en 2002 un programme pour améliorer l'état sanitaire des troupeaux laitiers (*Frissko*). Il repose sur deux visites annuelles, au cours desquelles une enquête complète sur le statut sanitaire du trou-

peau est réalisée; un système de six catégories de pathologies indicatrices⁽²⁾ permet de cerner les problèmes à résoudre. Cette phase « fondamentale » s'étend au moins sur deux ans. Passé cette période, soit l'élevage est considéré « sain » et la visite devient annuelle, soit l'éleveur se voit proposer une enquête approfondie sur le ou les points défaillants. Ces plans de santé concernent environ 20 % des élevages suédois.

La distribution des médicaments est assurée exclusivement par des pharmacies d'État. En cas d'urgence, le vétérinaire peut délivrer des médicaments directement à l'éleveur, pour une durée de cinq jours, et pour les animaux dont il s'occupe. A noter que seulement 16 % des vaches suédoises sont traitées au tarissement.

Source : Institut de l'élevage.

(1) L'utilisation des dernières molécules antibiotiques autorisées (Monensin...) sera interdite à partir du 1^{er} janvier 2006.
(2) Pathologies de la mamelle, affection des veaux et jeunes bovins, désordres métaboliques, sélection et fertilité.

Antibiotiques

ont donc l'obligation d'avoir un plan de santé pour leurs animaux. Celui-ci peut être élaboré par l'éleveur ; les contrôleurs du NDFAS vérifient seulement son existence et non sa pertinence zootecnique. L'éleveur peut faire appel à son vétérinaire pour faire un plan plus complet (il peut utiliser le plan proposé par le *British Cattle Vet Association*).

Au cours de l'année 2005, le Royaume-Uni a refondu la législation de la pharmacie vétérinaire. Cette loi devait être mise en application à partir du 30 octobre dernier. La principale évolution est une nouvelle classification des médicaments et donc des ayants droit.

Source : Institut de l'élevage